

Histoire de la pensée économique

Une pensée inspirante pour l'économie féministe

Ce cours vous est proposé par Emmanuel Petit, professeur de sciences économiques, Université de Bordeaux, groupe de recherche en économie théorique et appliquée et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Table des matières

Introduction	2
La pensée féministe de Mill	3
Les femmes économistes à l'époque de Mill	4
Jane Marcet (1769-1858)	4
Harriet Martineau (1802-1876)	4
Clémence Royer (1830-1902)	5
L'émergence du courant de l'économie féministe	7
Références	8

Introduction

En plus d'être un logicien, un utilitariste et un économiste averti, Mill est aussi un philosophe (comme l'était d'ailleurs son illustre prédécesseur, Adam Smith). Mill a rédigé de très nombreux ouvrages qui révèlent sa conception philosophique de l'homme : *De la liberté*, 1859 ; *Auguste Comte et le positivisme*, 1865 ; *De l'assujettissement des femmes*, 1869 ; sans compter, ses *Mémoires*, 1873, que nous avons déjà mentionnés.

Sa vie révèle également la relation particulière qu'il a nourrie avec l'une des figures majeures de la pensée féministe de la société victorienne, Harriet Taylor. L'influence d'Harriet Taylor est perceptible dans les ouvrages sur la liberté ou sur l'utilitarisme (déjà cités), sur la place des femmes dans la société et la domination masculine.

L'influence d'Harriet Taylor n'est cependant pas qu'intellectuelle. Elle est plus profonde encore. Celle-ci l'aide à développer un langage émotionnel qui lui était étranger avant leur rencontre. Harriet Taylor a fait de lui un philosophe beaucoup plus humain, sensible et empathique qu'il ne l'aurait été autrement.

C'est la raison pour laquelle on peut considérer que John Stuart Mill est un précurseur d'une école de pensée récente, l'*économie féministe*.

Dans son ouvrage, *L'économie féministe*, Hélène Périvier (2020) rappelle par exemple que Mill fait partie de ceux qui ont dénoncé très tôt les inégalités entre les sexes. En 1867, Mill est également le premier à réclamer le droit de vote des femmes à la Chambre des Communes.

Sa proposition est déboutée (l'amendement est rejeté par 196 voix contre 73) et ce n'est qu'en 1918 que les femmes britanniques obtiennent le droit de vote (à partir de 30 ans). L'égalité de vote ne sera d'ailleurs obtenue que dix ans plus tard lorsque les femmes sont autorisées à voter dès 21 ans en 1928.

John Mill a donc eu une pensée inspirante pour l'économie féministe d'aujourd'hui. Il déroule une pensée féministe en lien étroit avec son épouse, Harriet Taylor. Il est contemporain des premières femmes économistes qui connaissaient (au moins partiellement) son œuvre. Il est l'un des fers de lance de la question de l'égalité des sexes, élément moteur du courant féministe américain en économie.

La pensée féministe de Mill

Dans *De l'assujettissement des femmes*, publié en 1869, Mill dénonce une vision sexiste et essentialiste de l'humanité, qui domine à son sens les rapports sociaux de la société victorienne. Les lois et les coutumes interdisent aux femmes de s'instruire, de voter, ou encore d'accéder à un travail rémunéré. Ces lois étaient justifiées (par les hommes) au nom de différences biologiques entre femmes et hommes.

Mill prend dès lors le contre-pied des opposants aux droits des femmes en mobilisant une argumentation libérale : si les femmes ont (supposément) des aptitudes intellectuelles moindres que celles des hommes, alors il est en ce cas inutile de légiférer pour les empêcher de s'instruire.

*« Si elles sont naturellement faites pour se consacrer au foyer, alors il n'est pas nécessaire de les contraindre à se vouer à la vie domestique, ou de les priver des mêmes droits que les hommes en les enfermant dans le cadre du mariage »
in Périvier (2020).*

Le véritable corset social dénoncé par Mill, sur le plan politique, économique et social, peut surprendre le lecteur. Pourtant, comme l'ont décrit de façon très précise les romanciers de l'époque victorienne (Charles Dickens et George Eliot notamment), la position des femmes n'était pas enviable.

Face à l'institution patriarcale, Mill fait le pari que les libertés individuelles mettront fin à l'assujettissement des femmes et contribueront au rétablissement de l'égalité entre hommes et femmes.

Mill se fait donc le partisan des droits de la femme, du suffrage féminin et de l'égalité des sexes organisée par la loi. Son père, James Mill, avait soutenu que le vote des femmes n'était pas nécessaire (l'homme représentant les intérêts de la famille et de ses membres).

John Mill soutient au contraire que les intérêts des hommes et ceux des femmes peuvent diverger, reconnaissant ainsi que les actions des individus à l'intérieur d'un collectif (la famille) n'entraînent pas nécessairement le plus grand bien-être de chacun des membres. La solution que Mill préconise passe ainsi par l'accession des femmes au pouvoir politique. Une véritable révolution des mentalités à son époque !

Les femmes économistes à l'époque de Mill

À l'époque où Mill officie (sa carrière est longue et ses écrits abondants), des femmes économistes commencent à émerger au sein de la profession ou dans le milieu intellectuel. Nous dressons trois portraits de femmes pour illustrer cela : deux auteures que l'on peut considérer comme des vulgarisatrices, Jane Marcet et Harriet Martineau ; et une économiste « à part entière » et autodidacte, Clémence Royer.

Jane Marcet (1769-1858)

Fille unique d'un négociant suisse établi à Londres. En 1816, Marcet publie des *Conversations d'économie politique* qui exposent sous la forme d'un dialogue entre la jeune et naïve Caroline et la docte Mrs B. (un peu à la manière de *Candide* de Voltaire), des notions d'économie politique (comme la rente ou la spécialisation) empruntées aux maîtres de l'époque (Smith, Malthus, Sismondi, Say) et auxquels elle rend hommage.

L'ouvrage de Marcet est une vraie réussite, il sera ainsi réédité à six reprises jusqu'en 1839. Il lui valut les louanges de Jean-Baptiste Say en particulier qui disait d'elle :

« c'est la seule femme qui ait écrit sur l'économie politique et elle s'y est montrée supérieure à beaucoup d'hommes ».

Harriet Martineau (1802-1876)

Née de parents français établis en Angleterre. Sa santé délicate et sa surdité font qu'elle s'oriente de façon précoce vers l'étude. Martineau publie des contes et anticipe d'une certaine manière les liens entre la littérature et l'économie.

Sa persévérance est récompensée et les premiers contes, *Illustrations d'économie politique*, publiés entre 1832 et 1834, ne tardent pas à recevoir un accueil très favorable, aussi bien des critiques que des lecteurs. 10 000 exemplaires sont vendus par mois en 1834 !

Un succès improbable que les auteurs masculins de l'époque pouvaient certainement lui envier.

Harriet Martineau ne cite même jamais ses sources. Mais, il est facile de remarquer que le conte intitulé *Cousin Marshall*, où elle condamne l'octroi de subsides aux pauvres, est inspiré des idées de Malthus et de James Mill.

La théorie de Ricardo sur la rente différentielle inspire *Pour chacun et pour tous* tandis que la théorie de la valeur du même auteur – dont elle dit qu'elle est « déterminée par la somme de travail incorporée dans les biens » – constitue le thème de *Vins français et politique*.

Les hommes économistes se sont tout d'abord montré sceptiques voire réticents à la lecture de ces contes. James Mill signifie ainsi à son éditeur que ses *Principes de l'économie politique* ne peuvent être transformés en histoires à succès. John Stuart Mill lui-même émet quelques réserves (sans doute justifiées) concernant la présentation de certains points de doctrine.

Mais les affinités entre Martineau et Mill sont cependant fortes : Martineau, conteuse réputée dont la vie est ponctuée par la souffrance et la maladie, défend un utilitarisme hédoniste hérité de Jeremy Bentham et sera aussi en vive discussion dans les journaux de l'époque avec le principal opposant à l'Utilitarisme dans la société victorienne, Charles Dickens.

Clémence Royer (1830-1902)

Economiste française qui présente la caractéristique d'être une véritable autodidacte. Lectrice de l'économiste le plus influent de l'époque, John Stuart Mill, dont elle s'inspire, elle défend le droit à l'instruction pour les femmes et publie en 1862 une *Théorie de l'impôt, ou La dîme sociale* qui la fait connaître dans le débat universitaire. Elle reçoit ainsi notamment un prix lors du concours international de l'impôt du canton de Vaud en 1860 (certes derrière Pierre-Joseph Proudhon, mais devant (et ce n'est pas le moins !) Léon Walras).

Clémence Royer s'est instruite en lisant les livres de la bibliothèque de ses employeurs (dont elle est la gouvernante). C'est une véritable autodidacte ! Ses travaux sur la question du travail et de l'instruction des femmes s'inspirent de sa propre expérience en tant que femme dans une société qui lui refuse le droit à l'émancipation économique et à l'accès aux savoirs.

L'une des contributions majeures de Royer concerne la question (épineuse) de l'impôt progressif. S'inspirant des *Principes d'Économie Politique* (1848) de John Stuart Mill :

« [elle] articule les critères d'utilité et d'équité pour justifier la progressivité de l'impôt afin de réduire les inégalités de revenus entre les classes sociales » (1862).

Elle considère donc qu'en fonction de la situation sociale au sein d'une nation, des impôts progressifs sont justifiés dès lors qu'il existe un écart excessif entre les classes les plus pauvres et les classes les plus riches. Royer se justifie ainsi :

« [il] est urgent de rétablir aussi vite que possible, l'équilibre si longtemps rompu entre les différentes classes de la société, dont tous les avantages sont pour les unes et tous les fardeaux pour les autres ».

Royer va plus loin encore en s'attaquant à la question délicate de la définition d'un seuil minimal d'imposition (qui fait consensus parmi les économistes libéraux). Elle souligne cependant les difficultés liées à ces effets de seuil : la mise en place d'un seuil minimal est injuste notamment pour ceux qui comparativement à ceux qui ne paient pas l'impôt se situent juste au-dessus.

En revanche, Royer plaide pour la définition d'un revenu maximum, à partir duquel un taux d'imposition de 100 pour cent s'appliquerait :

« [Je] ne vois pas quel danger il y aurait pour la France à fixer à 2 milliards le revenu maximum qu'un particulier puisse posséder ».

Une analyse éclairante dans le contexte d'aujourd'hui où les revenus (ainsi que les patrimoines) des plus riches atteignent des sommes astronomiques.

L'émergence du courant de l'économie féministe

L'économie féministe (Périvier, 2020) incarne un courant d'analyse, né sur le plan institutionnel dans les années quatre-vingt-dix, qui offre un regard critique vis-à-vis du paradigme standard de la science économique.

L'économie féministe regroupe ainsi des hommes et (surtout) des femmes qui s'interrogent sur la position des femmes dans l'économie et qui, partant du constat d'une forme historique de domination masculine, mettent l'accent sur le rôle majeur des inégalités et sur la revendication de justice qui en résulte.

Sous ce prisme, les économistes féministes développent une conception alternative de l'analyse économique qu'elles (ou ils) investissent à partir de thèmes privilégiés comme la place de la femme sur le marché du travail dans les pays développés, l'économie du soin et de la santé, le travail domestique ou encore les liens entre le genre et le développement.

L'économie féministe a notamment bénéficié au cours des années mille neuf cent quatre-vingt-dix de la généralisation des statistiques sexuées dans les bases de données nationales et internationales, permettant aux chercheuses d'adopter une démarche pragmatique, mettant en évidence la prévalence d'inégalités ou d'écarts de genre (ce que l'on appelle le « *gender gap* »).

Davantage, l'économie féministe a appuyé l'émancipation des femmes, leur autonomie (ce que l'on appelle aussi l'« *empowerment* »), notamment dans les pays en développement.

Elle s'est appuyée enfin sur l'éthique du *care*, relayant une conception différente de l'analyse économique rationnelle et égoïste et appuyant l'approche par les capacités humaines proposée par l'économiste indien, Amartya Sen.

Références

Mill, John Stuart. *Système de la logique déductive et inductive*, Paris, Mardaga, 1988 [1843].

Mill, John Stuart. *L'utilitarisme*. Flammarion, 2018 [1861].

Mill, John-Stuart. *Principes d'économie politique*. BnF collection ebooks, 2021 [1848].

Périer Hélène, *L'économie féministe*, Paris, Les presses de Sciences Politiques, 2020.

Petit Emmanuel, John Stuart Mill et James Mill: un modèle d'éducation utilitariste dépourvu d'affects, *Les Études Sociales*, vol. 171/172, 2020, n°1, p. 147-167.

Royer Clémence, *Théorie de l'impôt, ou La dîme sociale*, Guillaumin & Cie., 1862.

Comment citer ce cours ?

Histoire de la pensée économique, Emmanuel Petit, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.